

LA GRAINE

Définition :

Une graine est la structure de dissémination qui contient l'embryon, elle provient de l'ovule des fleurs fécondé et mature. La graine est un organe du fruit qui conserve la forme de l'ovule, mais sa taille peut être plus ou moins différente.

En effet, il existe deux types de graine, la graine « monocotylédone » qui se compose d'un seul « cotylédon » citant le cas du maïs et la graine « dicotylédone » avec deux « cotylédons ».

Fonctions :

La graine représente un rôle de protecteur pour la nouvelle plante et c'est grâce à sa membrane solide. Ainsi, elle est une source d'alimentation suite à son système de conservation des réserves afin d'assurer le développement de l'embryon.

Structure :

La graine contient trois parties qui sont l'embryon, l'albumen et le tégument. Chacune des parties a une fonction bien précise expliquée comme ainsi :

- **L'embryon :** c'est la partie essentielle de l'amande, il se compose de la jeune plante. Il est responsable de la partie comestible de la graine et c'est dû à sa position au niveau du tissu de réserves appelé l'albumen.
- **L'albumen :** c'est le tissu contenant les réserves nutritives consommées par l'embryon pour le cas des graines dites « albuminées ». La taille de l'albumen peut être réduite dans le cas des graines « exalbuminées » dont les réserves sont stockées dans les cotylédons.

- **Le tégument** : elle représente la surface constituée de plusieurs cellules qui enveloppe l'embryon et le tissu des réserves nutritives jouant un rôle principal de protection.

Cette surface peut avoir une texture lisse ou pourvue de poils répartis sur toute son ampleur.



